



Cour
Pénale
Internationale

International
Criminal
Court

Formulaire pour les personnes physiques

Demande de participation aux procédures et demande de réparations
devant la CPI pour les victimes - personnes physiques

SECTION A

INFORMATIONS CONCERNANT LA VICTIME

Section A. Si les informations fournies ici sont différentes de celles qui figurent sur vos papiers d'identité, veuillez expliquer pourquoi à côté de votre réponse.

1. La victime a-t-elle déjà soumis une demande de participation ou de réparations auprès de la CPI? Oui Non

2. Si oui et si la victime a déjà un numéro de dossier, veuillez l'indiquer ci-dessous :

/ /

3. Nom(s) de la victime :

Veuillez donner tous les noms, aussi complets que possible.

[Redacted name]

4. Sexe: Féminin Masculin

5. Date de naissance :

et/ou âge
(jour) (mois) (année)

5. Si la date de naissance ou l'âge exacts ne sont pas connus, veuillez indiquer une date ou un âge approximatif ou fournir toute information qui nous permettra de calculer l'âge.

6. Lieu de naissance :

_____ (village / ville) _____ (pays) _____

7. Nombre de personnes à charge :

_____ [Redacted]

7. Indiquez le nombre de personnes telles que les enfants, les orphelins ou autres parents qui dépendent de la victime pour un soutien financier ou tout autre soutien.

8. Tribu / groupe ethnique (facultatif) :

9. Profession (veuillez préciser tout emploi et/ou activité) :

[Redacted profession]

9. Veuillez indiquer la profession de la victime, si elle travaille, ou préciser si elle fait des études ou est sans emploi.

10. Quelle(s) langue(s) la victime parle-t-elle ?

11. Quelle(s) preuve(s) d'identité la victime fournit-elle ?

Veillez préciser :

12. Où la victime habite-t-elle actuellement ?

Village/commune/ville : _____

District/province/région : _____

Pays : _____

13. La victime agit-elle en son nom propre ?

Oui Non

Si oui, passez à la question 22.

14. Si non, comment s'appelle la personne qui agit au nom de la victime ?

Veillez donner tous les noms, aussi complets que possible.

15. Pourquoi cette personne agit-elle au nom de la victime ?

Veillez cocher une seule case.

a. La victime a moins de 18 ans

b. La victime est incapable d'agir en son nom propre parce qu'elle souffre d'un handicap

c. La victime est un adulte qui donne son consentement

d. Autres raisons *Soyez aussi précis que possible*

16. Quels sont les liens entre la victime et la personne agissant en son nom ?

Veillez joindre la preuve de ces liens.

11. La victime doit fournir une preuve d'identité, comme par exemple : une carte d'identité nationale, un certificat de naissance, une carte d'électeur, un passeport, un permis de conduire, une carte d'étudiant ou d'employé, une lettre émanant d'une autorité locale, une carte d'enregistrement délivrée dans un camp, une carte délivrée par une organisation humanitaire, un document fiscal, ou tout autre document établissant son identité.

13. Généralement, une victime présente une demande en son nom propre. Lorsque ce n'est pas possible, par exemple si la victime est un enfant ou une personne handicapée, une personne décédée ou disparue, une autre personne peut être autorisée à agir en son nom. Si elle en est capable, la victime doit donner son consentement à ce que cette autre personne agisse en son nom. Si quelqu'un agit au nom de la victime, veuillez répondre non à la question 13 et compléter les questions 14 à 21.

16. Si les réponses a, b ou d ont été cochées à la question 15, il faut apporter la preuve des liens entre la victime et la personne agissant en son nom. Si la réponse cochée est la réponse c, la victime doit donner son consentement en signant à la fin du formulaire. Voir le commentaire relatif à la question 11 pour avoir des exemples de documents établissant les liens requis.

17. Sexe de la personne agissant au nom de la victime :

Féminin Masculin

18. Date de naissance de la personne agissant au nom de la victime :

et/ou âge
(jour) (mois) (année)

19. Quelle(s) langue(s) la personne agissant au nom de la victime parle-t-elle ?

20. Quelle(s) preuve(s) d'identité la personne agissant au nom de la victime fournit-elle ?

Veillez préciser :

20. Voir le commentaire
relatif à la question 11:

21. La personne agissant au nom de la victime a-t-elle aussi subi un préjudice du fait des crimes
commis ?

Oui Non

Si oui, la personne agissant au nom de la victime peut remplir son propre formulaire de demande.

22. Comment peut-on contacter la victime ou la personne agissant en son nom ?

Veillez donner le plus d'informations possible.

Personne/organisation à contacter : _____

Rue : _____ Numéro/parcelle : _____

Boîte postale : _____ Secteur/quartier/zone : _____

Village/commune/ville/camp : _____

Comté/paroisse : _____

District/province/région : _____

Code postal : _____ Pays : _____

Email: _____ Numéro(s) de téléphone : _____

22. Il peut s'agir de
l'adresse de la victime
elle-même ou de celle
d'une organisation, d'un
membre de la famille ou
d'autres personnes si la
victime préfère être
contactée par
l'intermédiaire de
quelqu'un d'autre.

23. Quelqu'un aide-t-il la victime à remplir le présent formulaire ?

Oui Non

24. Si oui, comment s'appelle cette personne et à quelle organisation appartient-elle (le cas échéant) ?

_____ (nom)

_____ (organisation)

25. Un interprète aide-t-il la victime à remplir ce formulaire ? Oui Non

SECTION B

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) CRIME(S) ALLÉGUÉ(S)

26. Qu'est-il arrivé à la victime ? Décrivez les événements de manière aussi détaillée que possible.

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez présenter la question sur un feuillet supplémentaire.

Je suis née à Tombouctou. Les Djihadistes sont venus - et en juin et juillet et août 2012, il y a et le plus cher pour moi c'est qui est là et c'est moi qui participe à l'é. Effondré car je reverrai ce lieu. C'était difficile. C'est en ce moment que toute famille a tout perdu.

27. Quand les événements se sont-ils déroulés ?

Si possible, veuillez préciser les jour(s), mois et année(s) ou, si vous ne connaissez pas les dates exactes, donnez toute information qui permettra de les établir.

en 2012. (juin - juillet)

28. Où les événements se sont-ils déroulés ?

Si nécessaire, joignez un croquis ou une carte indiquant le lieu.

Tombouctou

29. Veuillez être le plus précis possible et, si vous le pouvez, indiquez le district/la province ou la ville la plus proche.

29. Selon la victime, qui est responsable des événements ? Dans la mesure du possible, expliquez pourquoi la victime pense cela.

Les Djihadistes

SECTION C**INFORMATIONS SUR LES DOMMAGES, PERTES OU PRÉJUDICES SUBIS**

30. Quelles conséquences les événements ont-ils eu sur la vie de la victime et de son entourage ?

Décrivez les blessures physiques ou psychologiques, les souffrances morales, les atteintes à la réputation, les pertes matérielles et/ou dommages aux biens ou tout autre type de préjudice subi.

Je cherche la paix. Je cherche la paix pour revivre comme avant.

30. Si la victime possède des documents prouvant le préjudice subi, elle peut en joindre des copies. Il peut s'agir par exemple de certificats médicaux ou de documents établissant les pertes matérielles ou les dommages aux biens.

SECTION D**PARTICIPATION À LA PROCÉDURE**

31. La victime souhaite-t-elle participer, c'est à dire présenter ses vues et préoccupations dans le cadre de procédures devant la CPI ?

Oui Non

32. Si oui, pourquoi la victime souhaite-t-elle participer aux procédures ?

31. Généralement, une victime expose ses vues et préoccupations par l'intermédiaire d'un avocat qui la représente à La Haye. Dans un petit nombre de cas, elle pourrait participer en personne, mais ça n'est pas une obligation.

SECTION E**RÉPARATIONS**

33. La victime souhaite-elle demander réparation ?

La victime veut-elle que quelque chose soit fait en raison de ce qu'elle a subi ?

Oui Non

34. Si oui, que voudrait la victime ?

Je veux de l'aide et pour réparer ce qu'ils ont fait. Je veux de l'aide de la bonne volonté et je réclame une ressource financière. Pour vivre la paix dans la dignité.

33/34. Qu'attend la victime si l'accusé est déclaré coupable ? Les réparations peuvent être tout ce qui peut aider la victime à réparer le préjudice subi. Il peut s'agir d'une indemnisation, de diverses formes d'assistance, de la restitution des terres ou biens volés et/ou de mesures symboliques ou morales telles que la présentation d'excuses et l'édification de monuments. Veuillez énumérer toutes mesures que la victime souhaiterait voir prises.

35. Selon la victime, si des réparations sont accordées, qui devrait en bénéficier ?

Cochez plusieurs cases, si nécessaire.

La victime

La famille de la victime

La communauté de la victime (veuillez préciser quelle communauté) _____

Autres : _____

SECTION F

REPRÉSENTATION LÉGALE

36. La victime a-t-elle un avocat ? Oui Non

37. Si la victime a un avocat, veuillez fournir ses coordonnées :

Nom : Maïke KASSONGO

Adresse : _____

Email : _____ Numéro(s) de téléphone : _____

36. Pour représenter des victimes devant la CPI, un avocat doit être inscrit sur la liste des conseils de la Cour. Les avocats qui ne figurent pas sur cette liste peuvent demander à y être inscrits.

38. Si la victime n'a pas d'avocat, souhaiterait-elle que la CPI l'aide à en trouver un ?

Oui Non

39. En attendant qu'elle en ait un, la victime souhaiterait-elle être représentée par les avocats de la Cour chargés de veiller aux intérêts des victimes (Bureau du conseil public pour les victimes) ?

Oui Non

39. Le Bureau du conseil public pour les victimes est un bureau indépendant au sein de la Cour qui veille aux intérêts juridiques des victimes et qui les représente gratuitement.

SECTION G

COMMUNICATION DE L'IDENTITÉ DE LA VICTIME

Le présent formulaire sera communiqué à la Défense (l'accusé et ses avocats) et au Procureur de la CPI. Les juges peuvent décider qu'il sera communiqué sans que soit révélée l'identité de la victime.

40. Si l'identité de la victime était révélée à la Défense ou au Procureur de la CPI, la victime aurait-elle des raisons de s'inquiéter pour sa sécurité, son bien-être, sa dignité ou sa vie privée, ou pour ceux de toute autre personne ?

Oui Non

Si oui, quelles sont ces raisons ?

40. La victime peut non seulement redouter un danger physique mais aussi s'inquiéter pour son bien-être psychologique, sa réputation, sa vie privée et/ou sa dignité ou ceux de sa famille. L'identité de la victime ne sera pas révélée au public tant que la demande est en cours d'examen. Si la demande est acceptée, la question de la communication de l'identité peut à nouveau être posée à la victime.

SECTION H**SIGNATURES****SIGNATURE DE LA VICTIME**

Par la présente :

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances

- Si j'ai désigné une personne pour agir en mon nom à la question 14 du présent formulaire, je donne mon consentement à cette personne pour qu'elle agisse en mon nom

Signature de la victime ou empreinte de pouce ou autre marque

Date :

_____/_____/2017
(jour) (mois) (année)

Lieu :

SIGNATURE DE LA PERSONNE AGISSANT AU NOM DE LA VICTIME

Par la présente :

- Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont exactes, dans la mesure de mes connaissances

Si la victime agit en son nom propre et a répondu « oui » à la question 13, il est inutile de remplir cette partie du formulaire.

Signature de la personne agissant au nom de la victime, empreinte de pouce ou autre marque

Date :

(jour) (mois) (année)

Lieu :

RAPPEL :

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ÊTRE JOINTS AU PRÉSENT FORMULAIRE.

Pour la victime :

- Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- Photocopie du dossier médical ou documents similaires

Pour la personne agissant au nom de la victime (le cas échéant) :

- Photocopie de la preuve d'identité (OBLIGATOIRE)
- Photocopie des preuves des liens avec la victime (OBLIGATOIRE sauf si la victime est un adulte qui a donné son consentement)

REMARQUE :

Le présent formulaire et la procédure de demande sont gratuits.

La CPI ne prélève de frais à aucun stade de la procédure.